

## **BNCE-RDC : « Des conditions de détention déplorables »**

Date : 4 octobre 2019



### **Quelle est la mission du BNCE-RDC ?**

Le BNCE-RDC plaide pour les enfants, pour la protection de leurs droits à l'échelle locale, provinciale, nationale et internationale. C'est pour cela d'ailleurs que j'ai participé à la 42e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU\*. Notre volonté est d'assurer la croissance de tous les enfants de République démocratique du Congo dans une perspective chrétienne. Et d'améliorer leurs conditions de vie.

### **Quelle parole avez-vous portée à Genève ?**

Avec le BICE, nous avons dénoncé les mauvaises conditions de détention des enfants en conflit avec la loi. Plus de 250 garçons sont actuellement détenus dans le pavillon 10A qui leur est dédié à Kinshasa. Alors que la capacité maximale est de 70 places. Et l'alimentation est essentiellement fournie par les associations comme le BNCE-RDC. Tout comme les services de santé. Il n'y a pas aujourd'hui, de la part de l'État, de prise en charge et de plans de réinsertion sociale et professionnelle de ces enfants en difficulté, souvent en rupture familiale. Nous avons donc appelé la RDC à prendre sans délai les décrets de la loi du 10 janvier 2009 sur la protection de l'enfant. Notamment ceux portant sur la mise en place d'établissements adaptés aux mineurs : les établissements de garde et d'éducation de l'État (EGEE) et de rééducation de l'État (ERE).

### **Vous avez également alerté la communauté internationale sur la**

## **situation des enfants victimes de kidnapping dans les provinces du Kasai...**

Oui. Le nombre d'enlèvements dans les provinces du Kasai, qui souffrent d'une grande insécurité, est important. Les trafiquants envoient les enfants kidnappés à Kinshasa ou à Brazzaville afin qu'ils volent et extorquent pour leur compte. Ces mineurs se retrouvent en conflit avec la loi. Lorsqu'ils sont arrêtés, ils sont souvent incapables de donner des indications précises à la justice pour permettre de retrouver leurs parents. Cela rend leur réinsertion très compliquée. L'État doit prendre toutes les mesures nécessaires pour démanteler ce réseau de trafiquants au plus vite.

## **Outre le plaidoyer, quels sont vos autres champs d'intervention en RDC ?**

Dans le cadre du programme « Enfance sans barreaux » soutenus par le BICE, nous menons des actions de sensibilisation à la protection et la mise en œuvre des droits de l'enfant. Et ce, auprès des agents de police, des gardiens de prison, des éducateurs, des assistantes sociales, des juges pour enfants, des greffiers, etc. Nous intervenons dans les procédures pour que les droits de l'enfant soient respectés. Nous apportons ainsi une assistance juridique et sociale aux enfants en conflit avec la loi. Et nous les accompagnons vers la réinsertion familiale et professionnelle grâce à un soutien psychosocial et l'apprentissage d'un métier dans un centre de formation. Depuis 2017, avec le BICE et Caritas Allemagne, nous avons aidé 150 enfants, filles et garçons, à se réinsérer.

## **Vous intervenez également dans les provinces du Kasai auprès des enfants recrutés dans les milices...**

On intervient avec l'Unicef pour sortir les enfants de ces groupes armés. Dans cette situation aussi, le soutien psychosocial et l'apprentissage d'un métier jouent un rôle essentiel pour leur réinsertion.

## **Le BICE a publié récemment un recueil sur les enfants en contact avec la justice en RDC...**

C'est un outil pratique pour les acteurs de la justice, mais aussi pour les parents, les tuteurs et les enfants eux-mêmes. Chacun peut y trouver des explications sur ses attributions à l'aune de la loi du 10 janvier 2009 et des standards internationaux en la matière. Le recueil fait aussi ce que la loi n'a pas fait : proposer des cadres de collaboration entre les acteurs. Son objectif ? Encourager des pratiques conformes à la loi qui prônent l'intérêt supérieur de l'enfant et les mesures socio-éducatives plutôt que la privation de liberté. Le BICE prévoit une formation des acteurs concernés pour une meilleure utilisation du recueil. Nous le diffuserons également dans les universités et

institutions de formation sociales auprès des étudiants.

## **Un dernier sujet que vous voudriez aborder ?**

Nous venons de nous réunir avec des juges pour enfants, des agents de la police judiciaire, des associations et d'autres travailleurs sociaux pour réfléchir à des propositions de réforme de la loi de 2009 sur la protection des enfants. Ces dernières permettraient de combler les lacunes et corriger les incohérences qui empêchent certaines mises en application de la loi. Nos propositions portent sur la protection sociale, administrative, judiciaire de l'enfant. Elles visent à un meilleur accompagnement éducatif, sanitaire, social de tous les enfants, dont les enfants en situation de rue difficiles à aider. Nous espérons que nous serons entendus par les autorités congolaises.

Lors de ces réunions, le BNCE-RDC a souligné l'importance de l'adoption des mesures d'application de la loi de 2009. L'État n'a pas encore mis en place les centres d'accueil et de prise en charge. Ni le Conseil national des enfants. La politique nationale de réforme de la justice 2017-2026 n'est toujours pas dotée de budget. Elle est censée favoriser les mesures socio-éducatives et œuvrer pour la prise en charge des enfants en contact avec la loi et des enfants vulnérables (enfants dits sorciers, en situation de rue, orphelins, en rupture familiale, etc.). Le BICE appuie notamment le BNCE-RDC pour le plaidoyer visant l'adoption des mesures d'application et l'affectation des ressources adéquates à la politique de réforme de la justice.

\* du 9 au 27 septembre 2019.